

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU
MANAGEMENT ET DE LA GESTION****ÉPREUVE de Droit et d'Économie****SESSION 2016**

Durée de l'épreuve : 3 heures Coefficient : 5

Indications de correction

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Rappel : Objectifs des deux parties de l'épreuve

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

DROIT (10 points)

Références au programme STMG Droit :

Éléments du programme mobilisés par le sujet

Notions et contenus	Contexte et finalités
<p align="center">Thème 5 Quel est le rôle du contrat ?</p> <p>La formation du contrat</p>	<p>Les clauses de divers contrats sont étudiées et juridiquement qualifiées. L'analyse met en évidence, au-delà des clauses générales, l'existence de clauses particulières qui montrent la liberté des parties d'adapter le contrat à leurs besoins.</p> <p>Pour être valablement formé, un contrat doit remplir certaines conditions de validité. On montre comment est sanctionné tout contrat entaché d'irrégularité.</p>
<p align="center">Thème 5 Quel est le rôle du contrat ?</p> <p>Le contrat de consommation</p>	<p>Le contrat de consommation se caractérise parfois par un déséquilibre entre le consommateur et le professionnel.</p> <p>Le droit de la consommation met à la charge des professionnels une obligation d'information pour permettre l'expression d'une volonté vraiment libre et éclairée du consommateur. Dans certains contrats, le droit de repentir permet au consommateur de revenir sur son accord. Les règles de protection du consommateur, sans omettre la notion de clause abusive, sont mises en évidence à partir d'exemples de divers contrats de consommation.</p>

1. Qualifiez juridiquement les faits. (2 points)

Mme GASTON, en qualité de consommateur a conclu le 10 mai 2015 avec la société E-Store Kids, professionnelle de la vente de consoles éducatives, un contrat de vente par internet (ou à distance) pour un montant de 120 €.

Après avoir réceptionné le courriel de confirmation de sa commande, Mme GASTON reçoit un autre courrier électronique de E-Store Kids lui précisant que le prix de sa commande est une erreur. La société lui propose à cet effet « *d'annuler sa commande ou bien de la confirmer au prix de 220 euros* ».

2. Formulez problème juridique posé. (1 point)

Toute formulation pertinente et cohérente du problème juridique sera acceptée de la part du candidat.

Deux propositions indicatives au choix de formulation du problème :

Dans quelles conditions, une erreur d'étiquetage sur le prix entraîne-t-elle vice du consentement ?

et n'exprime aucunement le consentement d'E- Store Kids quant au prix stipulé : le courriel dit de confirmation n'ayant fait que confirmer l'erreur et non la vente.

4. Exposez les arguments juridiques que Mme GASTON pourra invoquer pour demander l'exécution du contrat conclu le 10 mai 2015 (3 points).

Mme GASTON souhaite obtenir le produit au prix affiché, elle peut se baser sur : **(tous les arguments sont attendus 0,5 point par argument)**

Dans Les faits

1. La réception d'une confirmation de sa commande par courrier électronique : Les CGV indique que le prix est indiqué dans le courrier de confirmation.

Dans les dispositions de la loi :

2. L'article 1134 du Code civil : les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. [...]
3. Au regard des articles L 111-1 et L 113-3 du Code la consommation, et de l'article 1134 du Code civil, on en déduit l'obligation pour le professionnel de vendre au prix affiché.

- **Dans le contrat**, conformément aux dispositions légales

4. Article 5 : « le prix facturé au client est le prix indiqué sur la confirmation de commande adressée par e-mail au client [...]
5. Article 7 les commandes sont fermes et définitives et engagent réciproquement la société E Store Kids et le client. Une fois la commande affichée, celle-ci ne pourra être annulée ou modifiée, quel qu'en soit le motif.

- Par conséquent, Le client pourra invoquer sa bonne foi en précisant qu'une telle réduction n'est pas rarissime. Le client consommateur peut donc légitimement penser qu'il fait une bonne affaire et qu'il n'y a pas d'erreur d'affichage. Il pourrait donc demander au vendeur d'exécuter son obligation.

La discussion est ouverte sur ce point.

ÉCONOMIE (10 points)Références au programme STMG Économie

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
II. Comment se crée et se répartit la richesse ?		
II.3. La dynamique de la répartition des revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus primaires : les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus mixtes. - Le partage de la valeur ajoutée. - Les revenus de transfert. - Le revenu disponible. 	<p>L'étude du revenu met en évidence la diversité de ses origines – travail (salaires, traitements) capital (intérêts, dividendes) et propriété (loyers) – ainsi que les enjeux de la répartition initiale entre les différents agents.</p> <p>Le partage de la valeur ajoutée connaît des évolutions importantes sur le long terme qui modifient les équilibres de la répartition des revenus primaires.</p> <p><i>En complémentarité avec les programmes de sciences de gestion et de management des organisations, le partage de la valeur ajoutée sera étudié au niveau macroéconomique et dans une perspective dynamique.</i></p> <p>Les revenus de transfert ont pour objectif de corriger en partie la répartition primaire des revenus issus du partage de la valeur ajoutée. En prenant en compte les prélèvements obligatoires, on aboutit au revenu disponible.</p>
VIII. Quelle est l'efficacité de l'intervention sociale de l'État ?		
VIII.1. Les domaines d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Les inégalités et la justice sociale. - La protection sociale. - Les logiques d'assurance et d'assistance. - Le traitement social du chômage. 	<p>La politique sociale poursuit des objectifs de réduction des inégalités, de justice et de solidarité sociales, dans un contexte où l'exclusion et la pauvreté demeurent.</p> <p>La solidarité nationale est assurée essentiellement par la redistribution verticale tandis que l'assurance collective (protection sociale) protège plus particulièrement des risques sociaux (santé, vieillesse-survie, famille-maternité, emploi, pauvreté et exclusion sociale). Deux logiques peuvent donc présider à la protection sociale : une logique d'assurance et une logique d'assistance ou de solidarité attachée à l'idée de justice sociale.</p> <p>Ces objectifs se traduisent par les prestations offertes par les organismes de protection sociale.</p> <p>Le chômage est également considéré comme un risque social dont le traitement par l'État vise à en rendre supportables les conséquences économiques et sociales pour le salarié (indemnisation du chômage).</p>
VIII.2. L'efficacité de la politique sociale	<ul style="list-style-type: none"> - La progressivité de l'impôt. - La redistribution. 	<p>Des prélèvements sont effectués sur le revenu des agents économiques en vue de financer la politique sociale. <i>Une attention particulière sera portée à l'impôt sur le revenu dont la progressivité remplit notamment une fonction d'équité sociale, en favorisant une redistribution entre hauts et bas revenus.</i></p> <p>L'efficacité de la politique sociale est appréhendée sous l'angle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la réduction des inégalités de revenu ; - du financement de la protection sociale ; - des effets des prestations sociales et des minima sociaux.

1. Décrivez l'évolution des inégalités de revenus en France depuis 2008. (1,5 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- *Interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...).*

Il est attendu des candidats une exploitation des annexes 1 et 2.

L'analyse de l'évolution des inégalités de revenus en France depuis 2008 fait apparaître deux phases.

Entre 2008 et 2012, les inégalités de revenus se sont accentuées en France, pour plusieurs raisons :

- la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus modestes n'a cessé de diminuer entre 2008 et 2012 (de 9% à 8,6%), alors que celle détenue par les 20 % les plus aisées a augmenté sur cette période (de 38,4% à 39,2%) ;
- le rapport interdécile entre les 20 % de personnes les plus aisées et les 20 % les plus modestes ne cesse d'augmenter entre 2008 et 2012 (de 4,3 à 4,6).

En revanche, entre 2012 et 2013, plusieurs données semblent montrer que les inégalités de revenus ont diminué en France :

- la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus modestes a augmenté (de 8,6% à 8,8%), alors que celle détenue par les 20 % les plus aisées a diminué (39,2% à 38,2%) ;
- le rapport interdécile entre les 20 % de personnes les plus aisées et les 20 % les plus modestes diminue de 4,6 à 4,3 ;
- le rapport interdécile entre les 10 % de personnes les plus aisées et les 10 % les plus modestes diminue de 3,6 à 3,5.

2. Établissez le lien entre l'évolution des inégalités entre 2012 et 2013 et celle des composantes du revenu disponible. (1,5 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- *Identifier les informations pertinentes dans un document écrit et à les mobiliser pour répondre aux questions posées.*

Il est attendu des candidats une exploitation des éléments de l'annexe 2.

Il est par ailleurs attendu une réponse structurée reprenant les différentes composantes du revenu disponible.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus primaires (revenus du travail, revenus du capital, revenus mixtes), ainsi que les revenus de transfert, nets des prélèvements obligatoires.

Entre 2012 et 2013, l'évolution des composantes du revenu disponible a entraîné un recul des inégalités, pour plusieurs raisons :

- Les ménages les plus aisés ont connu une baisse des revenus du patrimoine (dividendes, intérêts, loyers perçus), ainsi qu'une hausse des impôts directs ;
- Les ménages les plus modestes ont quant à eux bénéficié d'une hausse de leurs revenus salariaux, en raison d'une augmentation des heures travaillées sur l'année.

3. Discutez le caractère redistributif de l'impôt sur le revenu. (2 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- Expliquer les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré en s'appuyant sur les notions nécessaires.

Le terme "discuter" invite les candidats à présenter le caractère redistributif de l'impôt sur le revenu tout en le contestant.

Il est attendu des candidats l'explicitation d'un raisonnement économique à partir des éléments fournis dans les annexes 3 et 4.

À première vue, l'impôt sur le revenu semble présenter un caractère très redistributif. En effet, le barème de l'impôt sur le revenu est progressif (*annexe 3*) : les ménages les plus modestes sont exonérés d'impôt sur le revenu, alors que les ménages les plus aisés sont imposés à 45% pour la partie de leurs revenus qui dépasse 151 956 € en 2013.

Mais cet impôt sur le revenu pèse peu pour les catégories sociales les plus aisées puisqu'il n'atteint que 10 % du revenu disponible des 10 % les plus riches (*annexe 4*). Par ailleurs, son montant ne représente que 7 % du montant des prélèvements obligatoires.

Au final, l'impôt sur le revenu présente un caractère peu redistributif.

4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante (5 points) :

En France, le système des prélèvements obligatoires contribue-t-il à la réduction des inégalités de revenus ?

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Construction de l'argumentation	2 points
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
Arguments et concepts	
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts

Les prélèvements obligatoires regroupent à la fois les impôts et taxes, ainsi que les cotisations sociales.

Le système des prélèvements obligatoires fait donc référence à l'intervention fiscale et sociale de l'État, c'est-à-dire aux actions menées par l'État pour modifier la répartition du revenu national dans le sens d'une réduction des inégalités sociales et d'une amélioration de la protection sociale.

Arguments :

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive. La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit pouvoir être comprise à la lecture des arguments.

Axe 1

Plusieurs arguments semblent démontrer que le système des prélèvements obligatoires contribue à la réduction des inégalités de revenus en France.

Argument n° 1 (annexe 3) : La progressivité de l'impôt sur le revenu

En France, l'impôt sur le revenu est un impôt progressif, qui permet d'exonérer d'impôt les ménages les plus modestes, et d'imposer plus lourdement les ménages aisés. Cette progressivité a été renforcée depuis 2008, avec la suppression de la tranche d'imposition à 5,5% (qui permet d'exonérer davantage de ménages modestes de l'impôt sur le revenu), et la création d'une nouvelle tranche d'imposition à 45%.

Argument n° 2 (annexe 4) : L'effet redistributif de la protection sociale

Bien qu'assurantiel, le modèle français prévoit une logique d'assistance à destination des ménages qui ne peuvent pas bénéficier du système d'assurance et qui disposent de ressources très faibles. Ces ménages bénéficient ainsi de divers minima sociaux, tels que le RSA ou la CMU. Les aides sociales contribuent pour 31% aux revenus disponibles des 10 % les plus modestes.

Argument n° 3 (connaissances) : Le rôle redistributif des services publics

La mise à disposition pour tous de routes, d'écoles ou d'hôpitaux publics correspond à des transferts en nature qu'exercent les administrations publiques en direction de la population, au même titre que les transferts monétaires.

Les services publics fournis par l'État jouent donc eux aussi un rôle redistributif.

Axe 2

Plusieurs arguments semblent au contraire démontrer que le système des prélèvements obligatoires contribue peu à la réduction des inégalités de revenus en France.

Argument n° 1 (annexe 5) : Le faible poids des impôts progressifs

En France, l'impôt sur le revenu, quoique très progressif, ne représente que 7% des prélèvements obligatoires, composés pour l'essentiel de prélèvements plus ou moins proportionnels (comme la TVA, qui représente 15% des prélèvements obligatoires).

Argument n° 2 (annexe 4) : Un système social peu redistributif

Le système de protection sociale français repose avant tout sur une logique assurantielle. En conséquence, une partie des prestations (salaires de remplacement lors d'arrêts maladie, retraite et chômage) est proportionnelle aux cotisations versées. Les cadres, lorsqu'ils sont au chômage, bénéficient donc d'une allocation plus élevée que celle dont bénéficient les ouvriers. Ce système assurantiel présente donc un faible effet redistributif.

Argument n° 3 (connaissances) : Des cotisations sociales dégressives

Les cotisations sociales représentent 37% des prélèvements obligatoires en France. Le dispositif en vigueur, avec un système de plafond, limite la progressivité de ces prélèvements.

Pour les revenus les plus élevés, les cotisations sociales deviennent même dégressives.